



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique



# ENQUÊTE BUDGET DES FAMILLES À WALLIS ET FUTUNA – 2020

## VOL 2 : RAPPORT SUR LES REVENUS



SDD  
Statistics for  
Development  
Division



# ENQUÊTE BUDGET DES FAMILLES À WALLIS ET FUTUNA – 2020

## VOL 2 : RAPPORT SUR LES REVENUS



Pacific  
Community  
Communauté  
du Pacifique

Publication préparée au siège de la CPS,  
BP D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie  
Avril 2022

© Communauté du Pacifique (CPS),  
Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (STSEE) 2022

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La CPS et le STSEE autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et du STSEE et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS et du STSEE sans autorisation préalable.

Texte original : français

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

La consommation des ménages à Wallis et Futuna: vol 2 : rapport sur les revenus / Communauté du Pacifique, Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (STSEE)

1. Income – Wallis and Futuna.
2. Consumers – Wallis and Futuna.
3. Household surveys – Wallis and Futuna – Statistics.
4. Cost and standard of living – Wallis and Futuna – Statistics.
5. Consumption (Economics) – Wallis and Futuna – Statistics.
6. Households – Economic aspects – Wallis and Futuna.

I. Titre II. Communauté du Pacifique III. Wallis and Futuna. Service territorial de la statistique et des études économiques

339.41099616

AACR2

ISBN : 978-982-00-1343-8

Bertrand Buffière : statisticien, CPS

Crédit photo de couverture : Rifampici

## TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	IV
REMERCIEMENTS.....	VI
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	V
EN 2020, À WALLIS ET FUTUNA, 1 HABITANT SUR 5 VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ.....	1
Le travail, principale source de revenu.....	1
Une population active occupée largement salariée.....	1
Hausse du pouvoir d'achat et de l'épargne.....	2
Un niveau de vie qui augmente de façon hétérogène.....	2
Stabilité du taux de pauvreté.....	3
Les facteurs déterminants de la pauvreté.....	3
Caractéristiques de la population considérée comme pauvre.....	4
Des inégalités en léger recul mais toujours très marquées.....	6
Aides sociales, autoconsommation et échanges pour atténuer la pauvreté.....	6
Un taux de pauvreté monétaire supérieur à Wallis et Futuna.....	7
SOURCES.....	8
DÉFINITIONS.....	8

## ACRONYMES

BDF	Budget des Familles
CPS	Communauté du Pacifique
EBF	Étude Budget des Familles
F.CFP	franc Pacifique
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
SDD	Division statistiques pour le développement
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
UC	unités de consommation

DRAFT

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 - Structure de la ressource totale des ménages (%), comparaisons 2006 et 2020, Wallis et Futuna 2020 .....	1
Graphique 2 - Salaire mensuel médian (F.CFP) équivalent temps plein par caractéristiques des salariés.....	1
Graphique 3 - Evolution des indices prix à la consommation et revenu disponible moyen par UC (indice 100 en 2006), période 2006–2020 .....	2
Graphique 4 - Comparaison de la dépense monétaire, du revenu monétaire en F.CFP constants 2006, et du taux d'épargne (%), période 2006–2020 .....	2
Graphique 5 - Graphique 4 - Déciles de niveau de vie mensuel à Wallis et Futuna en F.CFP constants 2006, en 2006 et 2020 .....	2
Graphique 6 - de vie médians en F.CFP constants 2006, période 2006–2020 .....	2
Graphique 7 - Taux de pauvreté et population pauvre en 2006 et 2020.....	3
Graphique 8 - Taux de pauvreté selon les caractéristiques du ménage et de la personne de référence du ménage .....	4
Graphique 9 - Caractéristiques de la population « pauvre » et comparaison avec le reste de la population (%) .....	5
Graphique 10 - Equipement des ménages « pauvres » et comparaison avec le reste des ménages (%).....	5
Graphique 11 - Profils de consommations comparés .....	6
Graphique 12 - décomposition du revenu total par statut de pauvreté (%).....	6
Graphique 13 - Décomposition du revenu monétaire disponible ...	7

## LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 - Revenu disponible marquant l'entrée dans la pauvreté selon le type de ménage.....	3
Tableau 2 - Indicateurs d'inégalités à Wallis et Futuna .....	6
Tableau 3 - Indicateurs de pauvreté comparés.....	7
Tableau 4 - Taux de pauvreté* et indice d'inégalité comparée.....	7

## REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit de la collaboration et la contribution de plusieurs personnes et organisations que l'auteur souhaiterait vivement remercier :

Au niveau du Territoire de Wallis et Futuna :

- M. Jean-Paul Goepfert, directeur du Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques du Territoire des îles Wallis et Futuna (STSEE), pour son soutien, sa confiance et son intérêt manifesté pour ces analyses ;
- M. Maalamalu Lakalaka, responsable de l'enquête au STSEE, pour son investissement dans ce projet ;
- Toute l'équipe du STSEE ainsi que tous les agents de collecte recrutés dans le cadre de cette enquête ;
- Les services de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement à Wallis et Futuna pour leur contribution à l'élaboration du questionnaire et à la relecture des publications ;
- L'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna et plus particulièrement le président de la commission des finances M. Jean-Paul Mailagi, qui a permis le financement de cette collecte.

Plus largement, pour toute l'assistance technique et financière :

- M. David Abbott, directeur par intérim de la Division statistiques pour le développement (SDD) de la Communauté du Pacifique (CPS) et M. Neil Andrew (Université de Wollongong) pour leur soutien sans faille aux projets et initiatives ayant contribué au financement de ces publications ;
- M. Michael Sharp, responsable de la section Collecte (SDD), pour son investissement dans l'analyse des données de consommation alimentaires issues des enquêtes ménages ;
- M. Olivier Menaouer, en charge de la documentation et de l'archivage des micro-données (SDD), pour le nettoyage et la préparation des données nécessaire à l'analyse ;
- M. Winston Faingaanuku, programmeur questionnaire et expert CAPI (SDD), pour la mise en place du questionnaire, le suivi de la collecte et la formation au logiciel CAPI ;
- Mme Gaëlle Le Gall-Queguineur, spécialiste de l'information et des publications (SDD), pour la mise en page du rapport ;
- Mme Valérie Molina, statisticienne à l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE), pour sa relecture et son expertise dans l'analyse des données consommation et revenu des ménages ;
- Mme Nathalie Troubat, consultante internationale – analyste des statistiques sur la sécurité alimentaire, pour son aide dans l'édition et l'apurement des données.

Les publications et analyses ont été financées par la CPS et le Gouvernement australien au travers du projet FIS/2018/155.

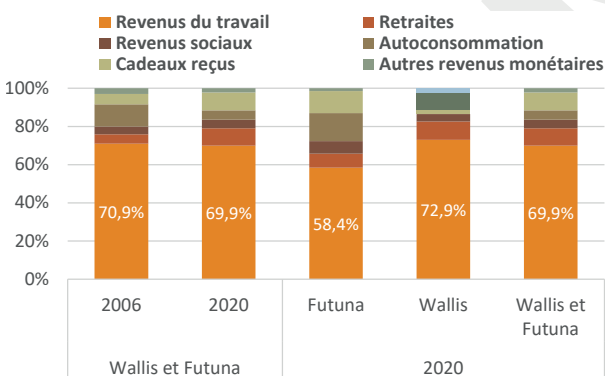


## EN 2020, À WALLIS ET FUTUNA, 1 HABITANT SUR 5 VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

À Wallis et Futuna, la part des revenus du travail dans le revenu disponible total reste stable à 70%, et l'autoconsommation recule de 6 points. Globalement le revenu disponible a augmenté plus rapidement que l'inflation, entraînant une hausse du pouvoir d'achat. Le niveau de vie médian augmente sur l'ensemble du Territoire mais de façon plus significative à Wallis. Le taux de pauvreté reste globalement stable depuis 2006, et les inégalités enregistrent un léger recul. L'autoconsommation, les dons et les aides sociales contribuent largement à lutter contre la précarité. Enfin, d'un point de vue monétaire, Wallis et Futuna enregistre un niveau de pauvreté supérieur à celui de ses voisins du Pacifique et largement supérieur à celui de la métropole.

### Le travail, principale source de revenu

À Wallis et Futuna les *revenus du travail* (largement dominés par les salaires) représentent de loin la principale ressource des ménages. Il compose environ 70% de leur *revenu disponible total* en 2020, une proportion restée stable depuis 2006 (Graphique 1).

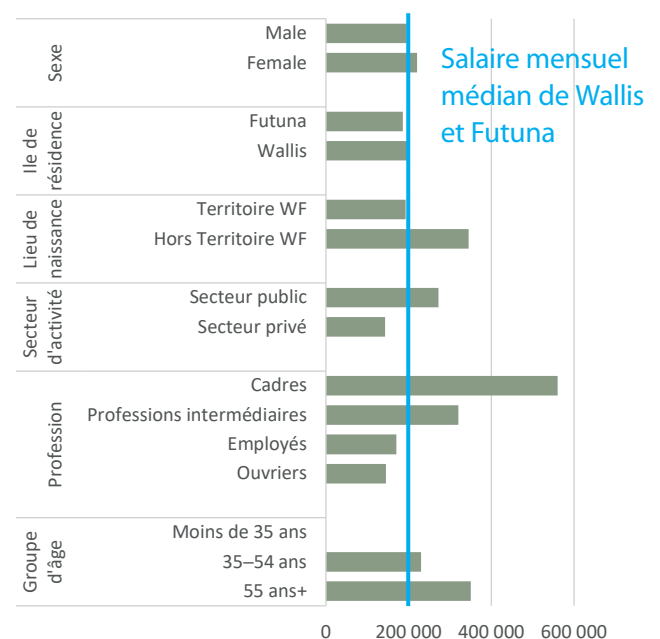


Graphique 1 - Structure de la ressource totale des ménages (%), comparaisons 2006 et 2020, Wallis et Futuna 2020

Globalement la part de la ressource totale des ménages issue de l'autoconsommation recule sur la période 2006–2020 au profit de celle des cadeaux reçus et des retraites (conséquence d'une population vieillissante)<sup>1</sup>. À Futuna, les revenus du travail sont moins élevés (58,4%) pour laisser une place plus importante aux revenus non monétaires (cadeaux reçus et autoconsommation). En revanche, à Wallis (plutôt tourné vers les ressources monétaires), la part des retraites a doublé sur la période pour atteindre 10% en 2020.

### Une population active occupée largement salariée

Avec plus de 85% de la population active occupée salariée, les salaires représentent globalement la grande majorité des revenus du travail. Le salaire équivalent temps plein médian est de 200 000 F.CFP mensuel (Graphique 2), soit un montant qui divise la population des salariés en deux sous-populations égales (la moitié percevant des salaires supérieurs et l'autre moitié des salaires inférieurs). Les femmes ont un salaire médian supérieur à celui des hommes. Cela s'explique par leur sur-représentation dans les catégories professionnelles Intermédiaire et Employé, plus rémunératrices que celles des ouvriers (majoritairement masculine).

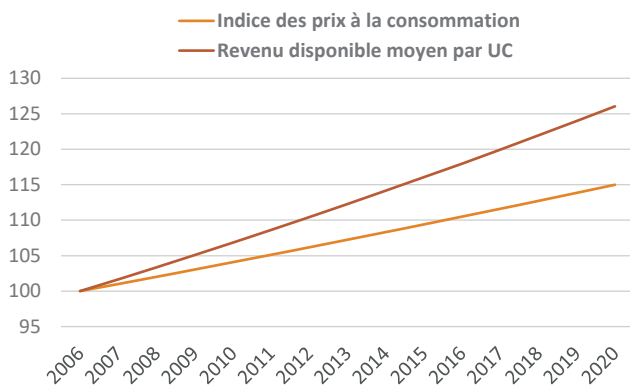


Graphique 2 - Salaire mensuel médian (F.CFP) équivalent temps plein par caractéristiques des salariés

<sup>1</sup> La population âgée de 60 ans et plus est passée de 11% en 2008 à 17% en 2018, et l'âge médian de 28 à 35 ans sur la même période selon les recensements de la population 2008 et 2018 (Sources : INSEE, STSEE).

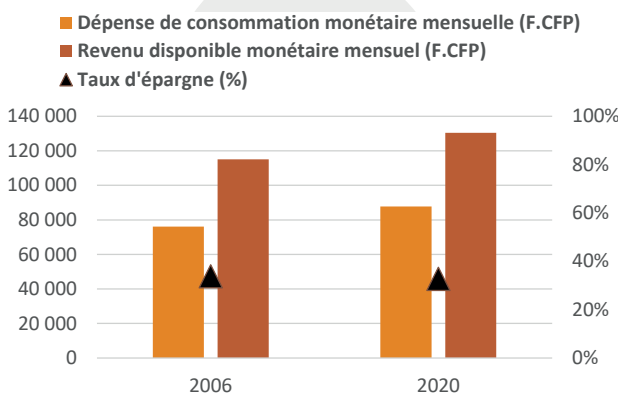
## Hausse du pouvoir d'achat et de l'épargne

Entre 2006 et 2020, le revenu disponible moyen par unité de consommation (UC) a augmenté de 1,6% par an, alors qu'en même temps la croissance du niveau des prix était de 1%. En conséquence, le revenu disponible moyen a augmenté en valeur réelle de 0,6%, soit une hausse du *pouvoir d'achat* de la population sur l'ensemble du Territoire.



Graphique 3 - Evolution des indices prix à la consommation et revenu disponible moyen par UC (indice 100 en 2006), période 2006-2020

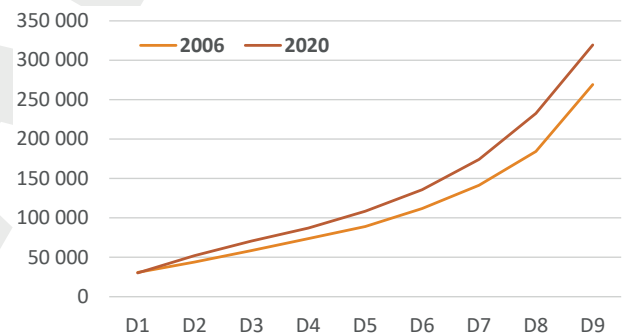
Depuis 2006, la dépense moyenne de consommation a augmenté de 1% par an, soit plus vite que le revenu disponible monétaire (0,9%). Il en résulte une quasi-stabilité du *taux d'épargne* autour de 33% (Graphique 3). À Futuna, la capacité d'épargne des ménages est supérieure à Futuna où le taux atteint 38%, soit 6 points de plus qu'à Wallis (32%).



Graphique 4 - Comparaison de la dépense monétaire, du revenu monétaire en F.CFP constants 2006, et du taux d'épargne (%), période 2006-2020

## Un niveau de vie qui augmente de façon hétérogène

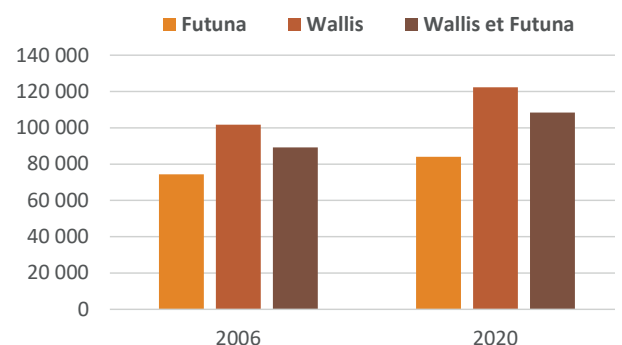
Ces quinze dernières années, le *niveau de vie* mensuel médian a augmenté de 1,4% par an en moyenne pour atteindre 124 700 F.CFP en 2020. Il partage la population en deux, la moitié vivant dans des ménages ayant un niveau de vie inférieur à ce seuil, et l'autre moitié, dans des ménages au niveau de vie supérieur ou égal. Ce niveau de vie correspond à un revenu disponible mensuel total de 124 700 F.CFP pour une personne seule et 261 870 F.CFP pour un couple avec 2 enfants. Le niveau de vie n'a pas augmenté de la même façon pour l'ensemble de la population. En effet le premier *décile* (D1) stagne alors que les déciles 2 à 9 connaissent une croissance annuelle moyenne comprise entre 1,2% et 1,5% (Graphique 5).



Graphique 5 - Déciles de niveau de vie mensuel à Wallis et Futuna en F.CFP constants 2006, en 2006 et 2020

Note de lecture : en 2006, 70% des individus ont un niveau de vie mensuel inférieur à 140 000 F.CFP (D7), et en 2020 ce même décile atteint en valeur réelle 174 000 F.CFP, soit une hausse de 1,5% annuelle.

De plus, la croissance du niveau de vie a été plus significative à Wallis qu'à Futuna (1,3% en moyenne par an et 0,8% à Futuna), ce qui génère une hausse de l'écart inter-îles déjà existant (Graphique 6).



Graphique 6 - Comparaison des niveaux de vie médians en F.CFP constants 2006, période 2006-2020

En 2006, le niveau de vie médian à Wallis était supérieur de 27% à celui de Futuna, cette différence atteint 31% en 2020.

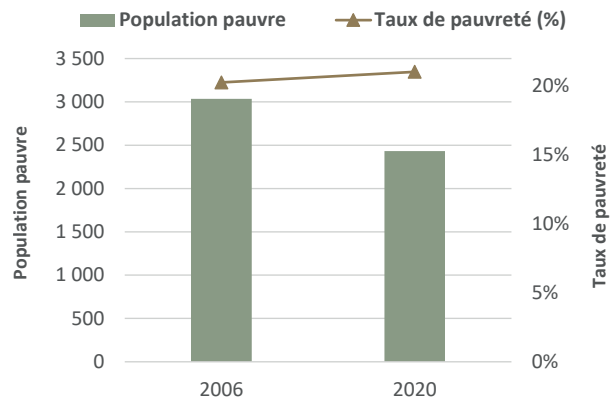
### Stabilité du taux de pauvreté

En 2020, le *seuil de pauvreté* s'élève à 62 300 F.CFP mensuel. Tous les individus appartenant aux ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté sont considérés comme pauvres. Ainsi, une personne vivant seule dans son ménage sera considérée comme pauvre si elle perçoit un revenu mensuel total inférieur à 62 300 F.CFP. Dans le cas d'un couple avec 2 enfants âgés de plus de 14 ans, ces 4 personnes seront pauvres si le revenu mensuel de ce ménage est inférieur à 155 700 F.CFP (Tableau 1).

Tableau 1 - Revenu disponible marquant l'entrée dans la pauvreté selon le type de ménage

Type de ménage	Taille du ménage		Seuil de pauvreté (F.CFP)
	Nb de personne(s)	Pondérée (UC)	
Personne seule	1	1	62 300
Famille monoparentale avec 1 enfant âgé de moins de 14 ans	2	1,3	81 000
Famille monoparentale avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans	3	1,6	99 700
Couple avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans	4	2,1	130 800
Couple avec 2 enfants âgés de 14 ans+	4	2,5	155 700
Famille complexe de 5 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans	7	3,6	224 300

Au total en 2020 ; à Wallis et Futuna, 2 430 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, alors qu'elles étaient plus de 3 000 dans cette situation en 2006. Mais du fait de l'émigration importante que le Territoire de Wallis et Futuna a connu durant les 15 dernières années, le *taux de pauvreté* ne suit pas cette tendance à la baisse et demeure stable autour de 20% (Graphique 7).



Graphique 7 - Taux de pauvreté et population pauvre en 2006 et 2020

### Les différentes mesures de la pauvreté

Le taux de pauvreté à Wallis et Futuna de 21% n'est pas comparable avec celui du Vanuatu publié en 2020 (15,9%). Le Vanuatu utilise la définition de la Banque Mondiale pour calculer son taux de pauvreté. Cette définition est basée sur la satisfaction des besoins essentiels. Ces besoins sont d'ordre : alimentaires (caloriques) et non alimentaires (logement, équipement, éducation...). Les personnes considérées comme pauvres sont celles ne pouvant pas satisfaire à ces besoins fondamentaux.

À Wallis et Futuna, la mesure de la pauvreté s'apparente plus à celle utilisée en France par l'Insee et dans la plupart des pays de l'OCDE (à la différence près que les montants estimés de l'autoconsommation et des cadeaux reçus sont pris en compte).

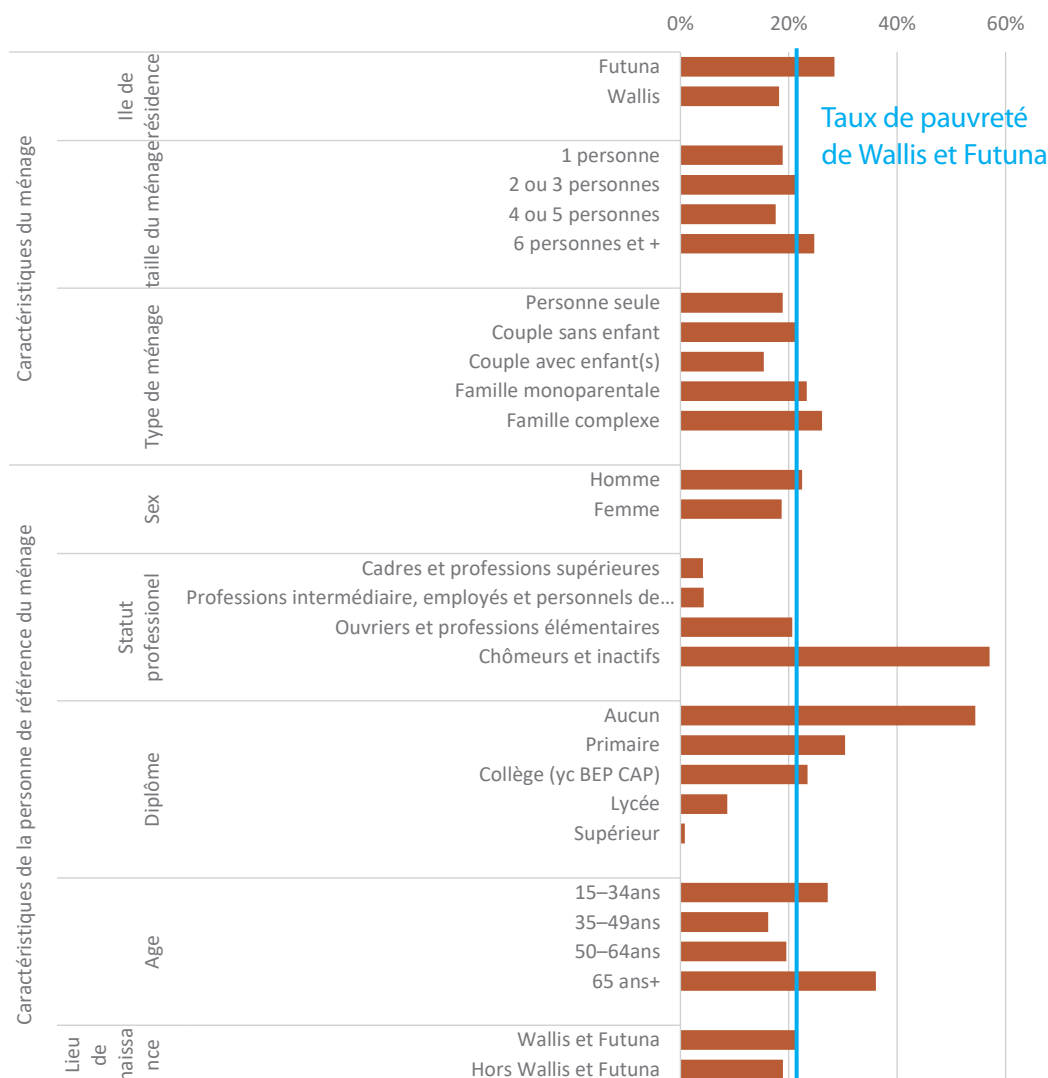
### Les facteurs déterminants de la pauvreté

Le statut professionnel et le diplôme de la *personne de référence du ménage* (tous deux étroitement liés) sont les principaux facteurs déterminants de la pauvreté. Plus de la moitié de la population vivant dans des familles dont cette personne est sans emploi ou non diplômée sont considérées comme pauvres. À l'opposé, dans les ménages « cadres » ou « diplômés de l'enseignement supérieur », le taux de pauvreté reste inférieur à 5% (Graphique 8).

Dans une moindre mesure, l'âge de la personne de référence et l'île de résidence, influent aussi sur le niveau de pauvreté. En effet, le taux de pauvreté

est deux fois plus élevé pour la population dont la personne de référence est âgée de plus de 65

ans. Enfin, Futuna enregistre un taux de pauvreté supérieur de 10 points à celui de Wallis.



Graphique 8 - Taux de pauvreté selon les caractéristiques du ménage et de la personne de référence du ménage

### Caractéristiques de la population considérée comme pauvre

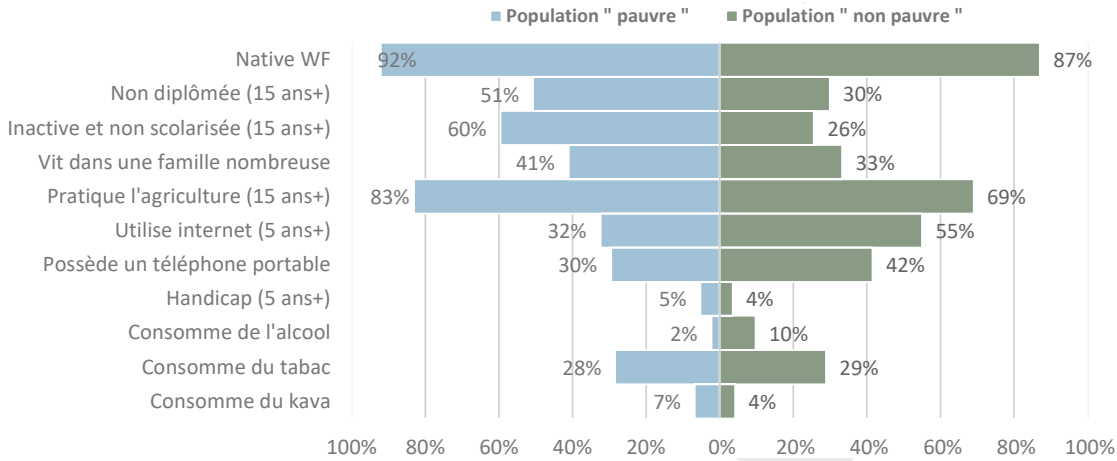
Dans la population considérée comme « pauvre » à Wallis et Futuna, les natifs du Territoire sont surreprésentés (92%), ainsi que les non diplômés et les inactifs. Près de 60% de la population pauvre âgée de 15 ans et plus est inactive et non scolarisée ; ce même taux s'élève à 30% pour le reste de la population. De plus, le fait de vivre dans une famille nombreuse augmente aussi les chances

de faire partie de la population pauvre (41% des pauvres proviennent d'une famille de 6 personnes ou plus, et 33% du reste de la population). Cette population se distingue aussi sur d'autres critères, avec entre autres, un accès réduit à la communication (Internet et téléphone portable) et des activités agricoles plus répandues. Enfin, il est intéressant de noter que des caractéristiques comme le handicap<sup>2</sup> ou le tabagisme n'ont pas de lien direct avec la pauvreté (Graphique 9).

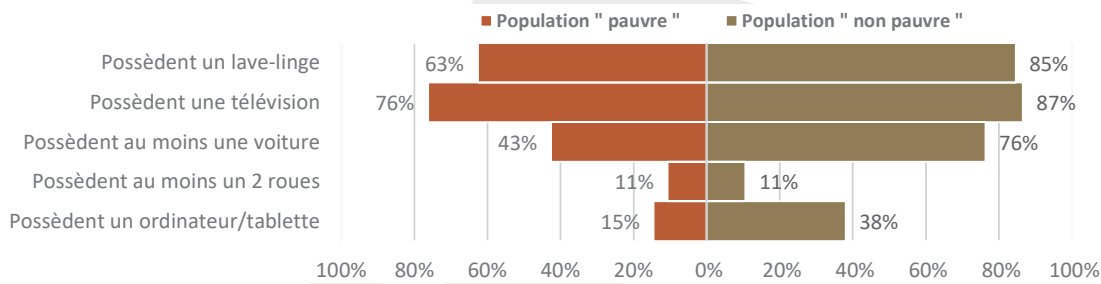
2 Le handicap a été mesuré dans l'Enquête Budget des Familles en respectant les recommandations internationales dictées par le Groupe de Washington. Ces recommandations portent sur 6 actions (voir, entendre, se déplacer, se souvenir, prendre soin de soi et communiquer) pour lesquelles les individus interrogés doivent se situer selon leur capacité (pleine capacité, quelques difficultés, beaucoup de difficultés et pas en capacité du tout). Le handicap est détecté lorsque qu'un individu a déclaré pour au moins une action avoir beaucoup de difficultés ou ne pas être en capacité du tout.

Concernant leurs équipements, les ménages les plus modestes sont moins équipés en lave-linge, ordinateur (y compris tablette) et voiture. L'écart entre les deux populations diminue pour le

téléviseur et devient inexistant pour le 2 roues (moyen de transport répandu équitablement entre les deux populations, *Graphique 10*).



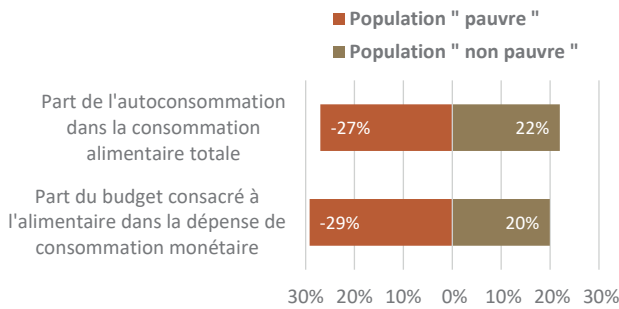
Graphique 9 - Caractéristiques de la population « pauvre » et comparaison avec le reste de la population (%)



Graphique 10 - Equipement des ménages « pauvres » et comparaison avec le reste des ménages (%)

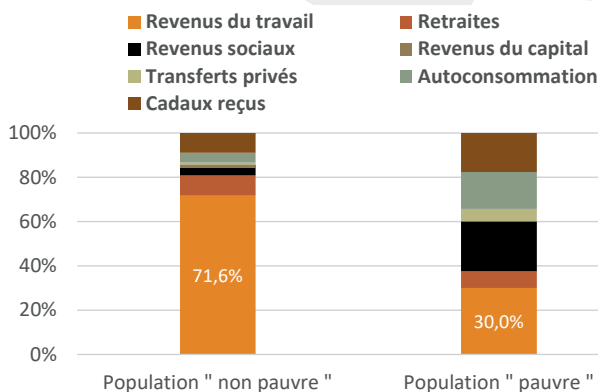


La population la plus modeste consacre près de 30% de son budget à l'achat de produits alimentaires (10 points de plus que le reste de la population), et 27% de la valeur des produits alimentaires qu'elle consomme provient de l'autoconsommation (22% pour le reste de la population, *Graphique 11*).



*Graphique 11 - Profils de consommations comparés*

Enfin, la structure du revenu total diffère entre les deux populations ; les plus modestes étant beaucoup plus dépendants des revenus sociaux (aides et allocations), et non monétaires (autoconsommation et cadeaux reçus). De plus, cette population bénéficie d'aides financières privées provenant d'autres ménages (principalement familiaux). Les revenus du reste de la population se composent pour 71,6% des revenus de leur travail.



*Graphique 12 - Décomposition du revenu total par statut de pauvreté (%)*

### Des inégalités en léger recul mais toujours très marquées

En 2020, les 20% des ménages les plus aisés perçoivent à eux seuls près de 50% des revenus (exprimés en montant total des niveaux de vie). À

l'opposé, les 20% des ménages les plus modestes concentrent seulement 4% des revenus. En conséquence, le montant des revenus perçus par les 20% des ménages les plus aisés est 11,6 fois supérieur à celui perçu par les 20% les plus modestes (*ratio inter-quintile des masses de niveau de vie*). Ces indicateurs révèlent des inégalités profondément ancrées à Wallis et Futuna. En comparaison, ce même ratio s'élève à 8,4 en Nouvelle-Calédonie (2019), et à 4,4 en France métropolitaine (2018).

Ce niveau élevé des inégalités est cependant en léger recul. En effet, l'*indice de Gini* (indicateur global du niveau des inégalités), est en légère baisse depuis 2006, et passe de 0,45 à 0,43 (*Tableau 2*). Par comparaison, il est de 0,39 en Nouvelle-Calédonie et de 0,30 en France métropolitaine.

*Tableau 2 - Indicateurs d'inégalités à Wallis et Futuna*

	Ration inter-quintile des masses de niveau de vie (S80/S20)	Rapport inter-décile (D9/D1)	Indice de Gini
2006	11,4	8,7	0,45
2020	11,6	10,5	0,43

### Aides sociales, autoconsommation et échanges pour atténuer la pauvreté

L'impact des aides sociales sur la pauvreté à Wallis et Futuna est tel que sans elles, près de 400 personnes supplémentaires vivraient sous le seuil de pauvreté, avec un taux qui augmenterait de 3,5 points pour atteindre 24,5%. De plus, sans redistribution, ce contexte générerait une hausse des inégalités avec un indice de Gini à 0,45 et une situation des pauvres encore plus précaire (avec une *intensité de la pauvreté* supérieure de 2 points). De la même façon, les pratiques non monétaires (autoconsommation et cadeaux) très ancrées dans le mode de vie de la population, participent activement à modérer la pauvreté. D'un point de vue strictement monétaire (sans tenir compte de ces transactions en nature), le taux de pauvreté atteint 25,2% (en hausse de 4 points). Ce sont près de 3 000 personnes qui vivent ainsi sous le seuil (plus d'un habitant sur 4). L'impact de la consommation non monétaire est d'autant plus important que sans elle, la situation des pauvres

se dégraderait fortement (intensité de la pauvreté à 59%) et les inégalités s'accroîtraient (indice de Gini à 0,48) (Tableau 3).

Tableau 3 - Indicateurs de pauvreté comparés

	Définition*	Sans redistribution**	Sans transactions non monétaires***
Population pauvre	2 430	2 830	2 910
Taux de pauvreté	21,0%	24,5%	25,2%
Intensité de la pauvreté	41%	44%	59%
Indice de Gini	0,43	0,45	0,48

\*D'après la définition officielle qui prend en compte les revenus monétaires réguliers, l'autoconsommation et les cadeaux reçus dans le calcul du niveau de vie.

\*\*Les aides sociales ne sont pas prises en compte dans le calcul du niveau de vie.

\*\*\*Les dons et l'autoconsommation ne sont pas pris en compte dans le calcul du niveau de vie.

## Un taux de pauvreté monétaire supérieur à Wallis et Futuna

La définition du niveau de vie diffère entre Wallis et Futuna et la métropole (y compris les départements d'outre-mer). En effet, à l'échelon national, seuls les revenus monétaires réguliers sont pris en compte dans le calcul du niveau de vie, alors qu'à Wallis et Futuna ce même calcul inclut l'autoconsommation et les dons.

La comparaison spatiale n'est donc possible que sur le champ de la pauvreté « monétaire »<sup>3</sup> (Tableau 4). Dans cette perspective, le taux de pauvreté à Wallis et Futuna est largement supérieur à celui de la métropole et des départements d'outre-mer. De plus, il se situe au-dessus de ses voisins du Pacifique mais demeure très en-deçà de Mayotte. Les inégalités sont également plus élevées, mais moins qu'en Polynésie Française.

Ce niveau de pauvreté monétaire plus élevé à Wallis et Futuna s'explique en partie par la proportion plus faible des revenus sociaux dans le revenu disponible des ménages (Graphique 13).

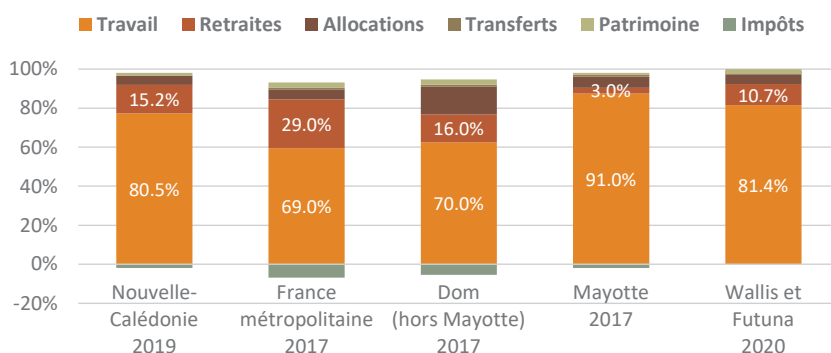
3 Cette définition de la pauvreté n'est pas celle utilisée à Wallis et Futuna, mais a été prise en compte uniquement dans le but des comparaisons spatiales. Il s'agit d'un niveau de vie monétaire uniquement, et un seuil de pauvreté à 50% de la médiane.

Tableau 4 - Taux de pauvreté\* et indice d'inégalité comparée

	La Réunion (2017)	France métropolitaine (2018)	Martinique (2017)	Guadeloupe (2017)	Guyane (2017)	Polynésie Française (2015)	Nouvelle Calédonie (2019)	Wallis et Futuna (2020)	Mayotte (2017)
Taux de pauvreté	7,7%	8,3%	11,7%	12,7%	17,4%	20,0%	21,3%	25,2%	38,8%
Indice de Gini	0,36	0,30	-	0,34	0,43	0,53	0,42	0,48	-

\*Taux de pauvreté monétaire, calculé sur le seuil local (50% de la médiane du niveau de vie).

Source : Institut de la statistique et des études économiques, Budget des Familles (BDF) 2019. Institut national de la statistique et des études économiques, BDF 2017 et enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018. Institut de la Statistique de la Polynésie française, Enquête Budget des Familles (EBF) 2015. STSEE, EBF 2020.



Graphique 13 - Décomposition du revenu monétaire disponible

## SOURCES

L'EBF a été réalisée entre octobre 2019 et novembre 2020. Elle fait suite aux deux dernières EBF réalisées en 2006 et 1983. Ces enquêtes fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services. De plus, elles sont la seule source disponible permettant d'estimer l'ensemble des revenus des ménages. Pour plus d'informations concernant l'échantillonnage, la collecte/saisie des données, etc., veuillez vous référer à la documentation : <https://microdata.pacificdata.org/index.php/catalog/770>

## DÉFINITIONS

**Déciles du niveau de vie** : les niveaux de vie sont souvent représentés en déciles. Les déciles divisent la population en 10 groupes de taille égale (D1 à D10). Chaque groupe correspond à 10% du total de la population. Le premier groupe D1 correspond aux 10% des individus résidant dans les ménages ayant le niveau de vie le plus bas (inférieur à 34 700 F.CFP mensuel). À l'opposé, le dernier groupe correspond aux 10% de la population issue des ménages au niveau de vie le plus élevé (supérieur à 367 300 F.CFP mensuel).

**Indice de Gini** : il s'agit d'un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 et 1. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice est élevé. Dans le cadre de cette étude, il s'applique au niveau de vie sur l'ensemble de la population de Wallis et Futuna.

**Intensité de la pauvreté** : elle permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il s'agit de l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**Niveau de vie** : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. **Les**

**unités de consommation (UC)** sont calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Pouvoir d'achat** : il représente la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec un niveau de revenu monétaire disponible. Son évolution est liée à celle des prix et du revenu monétaire disponible moyen des ménages.

**Revenu disponible total** : il correspond à la somme des revenus des ménages déduit des impôts directs. Dans le cas de Wallis et Futuna, les impôts directs n'existent pas, le revenu disponible est donc égal au revenu total.

**Salaire équivalent temps plein** : dans le cadre de cette étude, le salaire équivalent temps plein est un salaire converti à un plein temps (39h) au prorata de la durée hebdomadaire effectuée.

**Revenu total des ménages** : il se répartit en deux catégories :

- Les revenus monétaires, composés des revenus du travail, des revenus des transferts réguliers (retraites, allocations et prestations sociales et transferts privés), des revenus du patrimoine.
- Les revenus non monétaires issus de l'autoconsommation (denrées alimentaires produites par le ménage pour sa propre consommation) et des cadeaux reçus, valorisés au prix du marché.

**Seuil de pauvreté** : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Dans le contexte de cette étude, le seuil de pauvreté est fixé à 50% de la médiane du niveau de vie.

**Taux d'épargne des ménages** : il correspond à la part du revenu monétaire disponible des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation.

**Taux de pauvreté** : il correspond à la proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté. **Le taux de pauvreté monétaire** se base sur un seuil de pauvreté monétaire calculé à partir d'un revenu monétaire disponible (excluant l'autoconsommation et les dons). Cette définition est adoptée par l'Insee



pour mesurer la pauvreté en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

**Personne de référence du ménage** : elle est déterminée en tenant compte par ordre d'importance de l'activité, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge.

DRAFT



Produit par la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique

B. P. D5 - 98 848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : + 687 26 20 00

Courriel : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int) - [sdd@spc.int](mailto:sdd@spc.int)

<https://www.spc.int> - <https://sdd.spc.int>

© CPS 2022